

MODE D'EMPLOI



LA COMMUNE DE CANÉJAN
LANCE SON PREMIER
BUDGET PARTICIPATIF



Partagez vos idées
pour la commune !

Pour la première fois en 2019, les habitants de Canéjan vont pouvoir proposer, co-construire et voter pour des projets dans leur commune !



Qui peut participer ?

Tout habitant de Canéjan âgé de 13 ans et plus, sans condition de nationalité.

Quel budget ?

L'enveloppe du budget participatif est de 50 000 €. Le coût estimé de réalisation de chaque projet doit être inférieur à 25 000 €.

Quels critères les projets doivent-ils respecter ?



Relever d'une dépense d'investissement

Ex : Installer une jardinière



Créer un poste d'animateur
(frais de fonctionnement)



Relever de la compétence de la Commune

Ex : Fleurir une rue



Modifier le trajet d'une ligne de bus
(compétence de la Communauté de Communes)



Être d'intérêt collectif

Ex : Installer une boîte à dons dans l'espace public

Les projets doivent par ailleurs avoir un coût inférieur à 25 000 € et être suffisamment précis pour pouvoir être instruits. La liste complète des critères de recevabilité est inscrite dans le règlement intérieur (consultable sur le site www.canejan.fr et la plate-forme participative : budgetparticipatif.canejan.fr).

MOBILISEZ-VOUS !

- Si vous êtes intéressé(e) par un projet déjà déposé, vous pouvez le suivre, le soutenir et l'enrichir.
- Pendant le vote (étape 3), n'hésitez pas à faire campagne pour vos projets et ceux qui vous intéressent !

LES ÉTAPES

Étape 1 LE DEPÔT DES PROJETS

Quand ? Du 1^{er} avril au 10 mai 2019.

Où ? Sur la plate-forme budgetparticipatif.canejan.fr ou sur une fiche-projet papier à retirer dans une de ces structures municipales : Mairie, Médiathèque, CCAS, SPOT, Centre technique Municipal, etc.

Avec qui ? Seul(e), en collectif ou en association. N'hésitez pas à en parler autour de vous, plus un projet est co-construit, plus il présente d'atouts !

Besoin d'aide pour monter votre projet ?

Deux permanences seront organisées par la Commune :

- Vend. 12/04/2019, de 17h30 à 19h, à l'Hôtel de Ville.
- Sam. 27/04/2019, de 10h30 à 12h, à la Médiathèque.

Vous pouvez également poser vos questions sur la plate-forme en ligne ou par mail : budgetparticipatif@canejan.fr.

Étape 2 L'ANALYSE DES PROJETS

Quand ? Du 13 mai au 21 juin 2019.

Par qui ? Les services municipaux analysent la recevabilité et la faisabilité des projets. Si besoin, les porteurs de projet(s) pourront être contactés pour retravailler leurs projets ou les fusionner avec d'autres. La liste définitive des projets retenus sera publiée le 28 juin 2019.

Étape 3 LE VOTE

Quand ? Du 3 au 31 juillet 2019.

Comment ? Chaque Canéjanais peut voter une fois sur la plate-forme participative et sur l'ensemble des lieux retenus pour la consultation (Mairie, Médiathèque, Centre Communal d'Action Sociale, SPOT). Les personnes qui n'ont pas d'ordinateur pourront voter dans les Accès Publics à Internet (Médiathèque, CCAS). Chaque votant doit choisir trois projets.

Les projets qui auront recueilli le plus de voix seront retenus, dans la limite de l'enveloppe allouée.

Étape 4 LA REALISATION DES PROJETS LAUREATS

La mise en place des projets débutera à compter du 19 août 2019.